

**Municipalité de Rivière-à-Pierre  
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 6 juillet 2015 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Denise Langlois-Boudreau, Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

**1.1 Mot du maire**

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

**2015-07-110**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2015-07-111**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015**

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015 tel que déposé.

Adoptée

**1.4 Rapport du maire, des services et des comités.**

**2015-07-112**

**Autorisation du paiement des dépenses du mois de juin 2015**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juin 2015. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 111 158,81 \$.

Adoptée

**1.6 Dépôt des indicateurs de gestion 2014.**

**2. Sécurité publique**

**3. Transport routier et hygiène du milieu**

**2015-07-113**

**Achat d'une remorque pour le transport du caisson d'étayage et du matériel complémentaire**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'achat chez Pro Remorque Québec d'une remorque pour le transport du caisson d'étayage et du matériel complémentaire. Un montant de 3 022,00 \$, taxes en sus, sera octroyé pour cet achat.

Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé non-affecté.

Adoptée

**2015-07-114**

**Demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local**

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée

**Avis de motion d'un règlement relatif à des travaux de réparation de la rue Principale et décrétant un emprunt pour en défrayer le coût**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Andrée St-Laurent qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, sera adopté un règlement *relatif à des travaux de réparation de la rue Principale et décrétant un emprunt pour en défrayer le coût.*

**2015-07-115**

**Appel d'offres pour la Réfection de la rue Principale**

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De lancer un appel d'offres publiques pour la Réfection de la rue Principale.

Adoptée

**2015-07-116**

**Appel d'offres pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de Réfection de la rue Principale**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De lancer un appel d'offres pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de Réfection de la rue Principale.

Adoptée

**2015-07-117**

**Pose d'un puits sec sur la rue de l'Église**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter un puits sec de Cimenterie Genest 1995 Inc. au coût de 1 371,48 \$, taxes en sus. La soumission du 19 juin 2015, signée par Léonard Leclerc, décrit plus amplement l'achat. Ce puits sec sera posé sur la rue de l'Église.

Adoptée

**2015-07-118**

**Dépenses attribuées à l'excédent de fonctionnement des postes d'aqueduc**

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer les dépenses suivantes, encourues lors de la recherche et la réparation de fuites sur le réseau d'eau potable (rue Principale et avenue du Centenaire), à même l'excédent de fonctionnement des postes d'aqueduc :

- À Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) Inc, une somme de 975,00 \$, taxes en sus, en date du 9 juin 2015 ;
- À Transport Alain Carrier Inc, une somme de 1 798,75 \$, taxes en sus, en date du 7, 8 et 10 juin 2015.

Adoptée

2015-07-119

**Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Cette résolution abroge la résolution 2014-10-204.

Adoptée

**4. Urbanisme et développement du territoire**

2015-07-120

**Dépôt des états financiers au 31 décembre 2014 de l'Office municipal d'habitation**

Attendu que le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 a été préparé par la firme comptable Bédard Guilbault Inc;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De prendre note des états financiers au 31 décembre 2014 de l'Office municipal d'habitation de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

**5. Loisirs et services à la collectivité**

2015-07-121

**Participation au Tournoi de Golf du Maire de Saint-Raymond le 22 août au Club de Golf des pins**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De participer au Tournoi de Golf du Maire de Saint-Raymond le 22 août au Club de Golf des pins par l'achat d'un souper au coût de 40 \$.

Adoptée

2015-07-122

**Gratuité de la salle communautaire pour la collecte de sang d'Héma-Québec le mardi 7 juillet 2015**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'offrir gratuitement la location de la salle communautaire à Héma-Québec lors de la tenue de la collecte de sang du 7 juillet 2015.

Adoptée

2015-07-123

**Appui à la ville de Saint-Raymond de sa demande au Ministère des Transports pour l'aménagement d'une voie de contournement à Pont-Rouge**

Attendu que la ville de Saint-Raymond est la plus peuplée des villes de la Capitale-Nationale (à l'extérieur de l'agglomération de Québec) avec ses 10 200 habitants;

Attendu que la ville de Saint-Raymond accueille de nombreux villégiateurs qui y séjournent et touristes qui la visitent faisant ainsi augmenter la population à plus de 15 000 habitants en période estivale;

Attendu que les services médicaux doivent obligatoirement se donner à Québec pour la population du nord de Portneuf;

Attendu le nombre important de travailleurs qui voyagent quotidiennement en direction de Québec;

Attendu le trafic important créé par la multitude de travailleurs qui se déplacent tous les jours à Saint-Raymond pour leur travail;

Attendu qu'une des principales routes d'accès est la route 365;

Attendu que l'autoroute 40 longe la route 138;

Attendu que la ville de Pont-Rouge s'est développée fortement au cours des dernières années;

Attendu que pour satisfaire cette ville, le ministère des Transports a développé un boulevard urbain, en y ajoutant des multiples accès et lumières de rues;

Attendu qu'en période de travail, notamment lors du retour à la maison, il faut plusieurs minutes pour traverser cette ville;

Attendu que cette même situation se répète sur le territoire de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

Attendu que la ville de Saint-Raymond se retrouve ainsi enclavée et sa population prise en otage;

Attendu que cette situation a aussi des répercussions pour les citoyens de la Municipalité de Rivière-à-Pierre qui doivent transiter par Saint-Raymond afin de se rendre à Québec;

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre appuie la demande de la ville de Saint-Raymond au ministère des Transports de planifier et de réaliser une voie de contournement de la ville de Pont-Rouge.

Adoptée

2015-07-124

**Appui à la ville de Saint-Raymond de sa demande au Ministère des Transports pour l'aménagement d'une voie de contournement à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**

Attendu que la ville de Saint-Raymond est la plus peuplée des villes de la Capitale-Nationale (à l'extérieur de l'agglomération de Québec) avec ses 10 200 habitants;

Attendu que la ville de Saint-Raymond accueille de nombreux villégiateurs qui y séjournent et touristes qui la visitent faisant ainsi augmenter la population à plus de 15 000 habitants en période estivale;

Attendu que les services médicaux doivent obligatoirement se donner à Québec pour la population du nord de Portneuf;

Attendu le nombre important de travailleurs qui voyagent quotidiennement en direction de Québec;

Attendu le trafic important créé par la multitude de travailleurs qui se déplacent tous les jours à Saint-Raymond pour leur travail;

Attendu qu'une des principales routes d'accès est la route 367;

Attendu que l'autoroute 40 longe la route 138;

Attendu que la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'est développée fortement au cours des dernières années;

Attendu que pour satisfaire cette ville, le ministère des Transports a développé un boulevard urbain, en y ajoutant des multiples accès et lumières de rues;

Attendu qu'en période de travail, notamment lors du retour à la maison, il faut plusieurs minutes pour traverser cette ville;

Attendu que cette même situation se répète sur le territoire de la ville de Pont-Rouge;

Attendu que la ville de Saint-Raymond se retrouve ainsi enclavée et sa population prise en otage;

Attendu que cette situation a aussi des répercussions pour les citoyens de la Municipalité de Rivière-à-Pierre qui doivent transiter par Saint-Raymond afin de se rendre à Québec;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre appuie la demande de la ville de Saint-Raymond au ministère des Transports de planifier et de réaliser une voie de contournement de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Adoptée

2015-07-125

**Requête commune pour obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection**

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

Considérant qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et les faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

Considérant que les études scientifiques déposées montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un kilomètre des puits gaziers ou pétroliers;

Considérant que l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

Considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élu(e)s municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leurs municipalités puissent adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elles;

Considérant qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adoptée

2015-07-126

**Appui à la Municipalité de Tadoussac de sa résolution pour le maintien de son école primaire**

Considérant la déclaration du ministre de l'Éducation M. François Blais de revoir les allocations vouées au maintien des écoles de moins de 100 élèves et du projet de mettre fin au financement pour l'entretien des écoles occupées à moins de 50 %;

Considérant les conséquences néfastes d'une possible fermeture d'école dont la réduction dans la dispense de services publics;

Considérant que le maintien des écoles de village est nécessaire à la vitalité de toute communauté ainsi que pour contrer l'exode des jeunes et des familles;

Considérant que le maintien des écoles assure l'éducation des jeunes dans leur milieu de vie ainsi que le maintien des populations;

Considérant que la Municipalité de Tadoussac s'est dotée d'une Politique familiale qui vient en soutien au plan de développement et qui s'articule autour d'enjeux économiques tels que :

- Maintenir et renouveler la population sur le territoire;
- Développer l'économie en s'appuyant davantage sur les forces et les meilleurs atouts du territoire;

Considérant que la Municipalité de Rivière-à-Pierre est dans une situation tout aussi précaire quant à son école primaire;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre appuie la résolution de la Municipalité de Tadoussac dénonçant la situation et demandant au ministre de l'Éducation M. François Blais qu'il n'y ait aucune fermeture d'école sur le territoire de la Municipalité de Tadoussac de même que sur le territoire de la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

## **5. Périodes de questions**

## **6. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Denis Bouchard de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h00.

---

Jean Mainguy, maire

---

Pascale Bonin, directrice générale  
& secrétaire-trésorière